

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**17^{ème} session du Groupe de travail sur
l'Examen Périodique Universel**

Intervention de la délégation du Royaume du Maroc

Examen de Monaco

Genève, le lundi 28 octobre 2013

Monsieur le Président,

Je remercie S.E.M. José Badia, Ministre des Affaires étrangères, et la délégation qui l'accompagne, pour la présentation du 2^{ème} rapport national de la Principauté de Monaco, au titre du 2^{ème} cycle de l'Examen périodique universel.

Le Maroc salue les mesures prises par Monaco pour donner suite aux recommandations issues de son premier EPU. A cet égard, le Maroc note avec satisfaction que la Principauté de Monaco a adopté de nouvelles lois ayant trait à la procédure pénale, au droit de la nationalité, aux crimes et délits contre les enfants et à la protection des femmes contre les violences. Le Maroc souhaite souligner les points suivants :

1- Coopération internationale :

Le Maroc note avec satisfaction qu'en dépit d'un contexte international particulièrement difficile, marqué par la crise financière, le Gouvernement princier de Monaco a maintenu son engagement en matière de solidarité internationale en faveur des populations les plus défavorisées, telles que les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap, et celles durement touchées par les conflits.

Dans ce cadre, nous enregistrons, en particulier, le rôle que joue la Principauté de Monaco dans les domaines de la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement, la santé maternelle et infantile, la lutte contre les pandémies et les maladies négligées, la sécurité alimentaire, l'éducation, l'égalité des sexes et l'environnement durable.

Le Maroc remercie la Principauté de Monaco de lui avoir donné un rang de priorité parmi les pays bénéficiaires de ses programmes d'aide destinés aux associations qui promeuvent les activités génératrices de revenus.

2- Education aux droits de l'Homme :

Le Maroc salue les mesures prises par la Principauté de Monaco en matière d'éducation et de formation aux droits de l'Homme, telles que présentées dans la section G du rapport national.

Nous enregistrons que l'éducation aux droits de l'Homme est obligatoire dans le programme scolaire monégasque. Nous saluons la mise en place des «Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté», qui jouent un rôle primordial dans l'éducation des jeunes au respect de soi et d'autrui et à la promotion des actions d'entraide. Nous saluons, également, l'implication des élèves eux-mêmes dans l'élaboration de cette stratégie nationale de l'éducation aux droits de l'Homme.

En outre, le Maroc note avec satisfaction les interactions existant entre les écoles, les autorités locales, la société civile et la collectivité en général pour mieux faire connaître les principes fondamentaux de l'éducation aux droits de l'Homme. **Les mesures législatives prises par Monaco dans ce domaine constituent une pratique dont d'autres pays pourraient s'inspirer.**

3- Personnes en situation de handicap :

* La Principauté de Monaco a mis en place de nombreuses mesures en faveur des personnes en situation de handicap, telles que la construction d'appartements adaptés à leurs besoins dans toutes les nouvelles opérations immobilières.

Le Maroc félicite la Principauté de Monaco pour tous les autres programmes et politiques pris en faveur de cette catégorie sociale, comme cela a été détaillé dans le paragraphe 55 du rapport national. **Le 23 septembre 2009, la Principauté de Monaco a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées, manifestant ainsi son intention de devenir partie à ladite Convention. Le Maroc lui recommande d'envisager de ratifier prochainement cette Convention.**

Je vous remercie Monsieur le Président.